



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/571
26 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 129 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	3
II. ASSISTANCE HUMANITAIRE	12 - 13	5
III. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION	14 - 15	5
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	16 - 17	5
V. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE	18 - 19	6
VI. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT	20	6
VII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 22 AVRIL AU 22 OCTOBRE 1994	21	6
VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 23 OCTOBRE 1994 AU 22 AVRIL 1995	22 - 28	7
IX. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	29 - 30	7
X. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	31	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995 : état récapitulatif	9
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995 : données supplémentaires	13
III. A. Tableaux d'effectifs actuels et réduits pour la période comprise entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995	26
B. Ventilation du personnel autorisé par bureau, catégorie et classe pour la période comprise entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995	27
C. Déploiement de personnel proposé pour la période comprise entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995	28
IV. Composition et coût du personnel civil international et local pendant la période comprise entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995	29
V. Organigramme	32
VI. A. Inventaire actuel du matériel de transport	39
B. Inventaire actuel du matériel de transmissions et ventilation géographique de ce matériel	34
C. Inventaire du matériel de bureau et répartition de ce matériel par régions	35
D. Inventaire du matériel informatique et ventilation de ce matériel par régions	37
E. Inventaire des groupes électrogènes et répartition de ce matériel par régions	37
F. Matériel transféré d'autres missions et de Pise	38
VII. Autorisations de financement pour la période comprise entre sa création et le 22 octobre 1994	39
VIII. Carte d'état-major	40

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 48/247 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, afin d'assurer le fonctionnement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 9 922 700 dollars (montant net : 9 449 300 dollars) pour la période allant du 22 avril au 22 octobre 1994. Ce montant venait s'ajouter au montant brut de 13 077 300 dollars (montant net : 12 698 700 dollars) précédemment autorisé aux termes du paragraphe 10 de la résolution 48/247 de l'Assemblée générale en date du 5 avril 1994, ce qui porte le montant brut total des dépenses dont l'engagement est autorisé pour la période de six mois à 23 millions de dollars (montant net : 22 148 000 dollars).

2. Depuis le dernier rapport sur le financement de la MONUL, présenté à l'Assemblée générale le 21 juin 1994 (A/48/592/Add.1), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité trois nouveaux rapports intérimaires sur les faits nouveaux concernant les aspects politiques, militaires et humanitaires, la 3^d démobilisation, le désarmement et les élections au Libéria. Le Secrétaire général a, par la même occasion, informé le Conseil du rôle capital joué par la MONUL, en collaboration avec le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG), de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser une issue heureuse du processus de paix au Libéria.

3. Dans son rapport du 24 juin 1994¹, le Secrétaire général a porté les faits ci-après à la connaissance du Conseil de sécurité :

a) Tous les ministres du Gouvernement national de transition du Libéria avaient prêté serment;

b) Le cabinet avait tenu sa première réunion le 13 mai 1994, et continuait à se réunir régulièrement;

c) La question de la nomination des directeurs des organismes autonomes et des sociétés publiques n'avait toujours pas été réglée;

d) Sur les 39 équipes d'observateurs militaires qu'il était prévu de déployer conformément au plan d'opération de la MONUL, 29 équipes seulement avaient été déployées à la mi-juin.

4. Dans une déclaration en date du 13 juillet 1994², le Président du Conseil de sécurité a exprimé la préoccupation du Conseil devant le peu de progrès enregistré par le processus de paix au Libéria. Le Conseil a en outre noté que la poursuite des combats et le quasi-arrêt du processus de désarmement avaient entravé les préparatifs des élections nationales.

5. Compte tenu de la déliquescence du processus de paix au Libéria, le Conseil a engagé le Gouvernement national de transition du Libéria, en coopération avec la CEDEAO et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général et de la MONUL, à réunir toutes les parties au conflit libérien en vue d'examiner les problèmes qui affectent le

/...

processus de désarmement. Le Conseil a en outre demandé à toutes les factions au Libéria de faire preuve de la détermination et de l'engagement nécessaires pour amener la réconciliation nationale.

6. Le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de faire rapport sur la situation au Libéria le 2 septembre 1994 au plus tard et d'indiquer à cette occasion si la réunion sur le désarmement avait débouché sur un plan réaliste de désarmement et si l'application de ce plan avait débuté.

7. Ultérieurement à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 13 juillet 1994, le Secrétaire général a présenté au Conseil, le 26 août 1994, un nouveau rapport³ où il indiquait que plusieurs groupes d'intérêts libériens avaient tenu les 29 et 30 juillet 1994, sous l'égide du Barreau libérien, une réunion consultative qui avait décidé d'organiser une conférence nationale, prévue du 24 août au 7 septembre 1994, pour s'entendre sur une stratégie de désarmement, la date des élections et le mode de scrutin. Cette conférence nationale n'était pas celle que le Conseil de sécurité avait engagé le Gouvernement national de transition du Libéria à organiser, mais le Secrétaire général a fait part de son espoir qu'elle contribuerait à relancer le processus de paix et faciliterait un accord sur les questions essentielles du désarmement et des élections. À cette fin, il a donné instruction à son Représentant spécial de prêter son concours à cette conférence.

8. Le Secrétaire général a aussi informé le Conseil que la situation au Libéria s'était encore dégradée, que le processus de désarmement s'était en grande partie interrompu et qu'aucune date n'avait été fixée pour les élections. En conséquence, le nombre d'équipes de la MONUL déployées au Libéria avait été ramené de 29 à 21 et 31 observateurs militaires avaient été réaffectés au Rwanda.

9. Dans un rapport ultérieur, daté du 14 octobre 1994⁴, le Secrétaire général a informé le Conseil que, du fait de la rupture de la trêve, la MONUL était pour le moment dans l'impossibilité d'assumer une bonne partie des fonctions qui lui avaient été assignées. Ainsi, toutes les localités où se trouvaient ses équipes avaient été évacuées, sauf aux environs de Monrovia. Il avait été également décidé de ramener son effectif autorisé de 368 à 90 observateurs militaires environ, l'effectif civil étant aussi réduit en conséquence.

10. Le Secrétaire général a en outre informé le Conseil qu'il avait décidé de dépêcher dans la région une mission de haut niveau chargée de consulter le Président de la CEDEAO sur les rôles et responsabilités respectifs de l'ECOMOG et la MONUL au Libéria, compte tenu de la tournure prise par les événements. Cet examen aurait pour but de déterminer les mesures que la communauté internationale pourrait prendre pour continuer d'aider au mieux le Libéria à mettre un terme aux hostilités. Afin de donner à la mission de haut niveau le temps de mener à bien sa tâche et de lui présenter ses conclusions, le Secrétaire général avait recommandé au Conseil de sécurité de proroger de deux mois le mandat de la MONUL, qui venait à expiration le 22 octobre 1994.

11. Par sa résolution 950 (1994) du 21 octobre 1994, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 13 janvier 1995, le mandat de la MONUL. Le présent rapport contient les prévisions relatives aux dépenses nécessaires pour assurer

/...

le fonctionnement de la MONUL pendant la période allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995, sur la base de l'effectif réduit de la Mission recommandé par le Secrétaire général.

II. ASSISTANCE HUMANITAIRE

12. Sur la base des rapports sur la distribution de vivres émanant d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, on estime à quelque 1,8 million le nombre des personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire, ce qui représente plus des deux tiers de la population totale. Toutefois, 900 000 personnes environ bénéficient actuellement de cette assistance, et à peu près autant sont coupées des services. Sur le nombre total de personnes qui bénéficient actuellement d'une assistance humanitaire, 600 000 sont des personnes déplacées, catégorie chaque jour plus nombreuse.

13. Les besoins mensuels en vivres se montent à 12 000 tonnes. Soixante-dix pour cent des vivres jugés nécessaires ont déjà été réunis pour 1994, grâce à l'action de la communauté internationale, notamment celle des organismes et organisations du système des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales.

III. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION

14. Le nombre des combattants à démobiliser est estimé à 54 000 environ pour les adultes et 6 000 environ pour les enfants. À la mi-juin, 3 192 combattants avaient été démobilisés. Les parties rivales ont remis 1 951 armes, 166 079 pièces de munition de divers calibres et 19 pains de plastic. Quatre camps de démobilisation et trois centres de réinsertion pour enfants combattants avaient été ouverts. Toutefois, en raison de la poursuite des combats et de l'insécurité, le processus de désarmement est à présent pratiquement interrompu et le nombre d'agents civils employés dans les trois centres de démobilisation a été réduit.

15. Par ailleurs, le Programme alimentaire mondial avait mis sur pied un programme "Vivres contre travail" dans le cadre duquel 1 200 anciens combattants participent à un programme national de volontaires assurant des travaux à forte intensité de main-d'oeuvre pour lesquels ils sont rémunérés en vivres.

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

16. Dans ses résolutions 48/247 A et B, l'Assemblée générale a demandé que des contributions volontaires soient fournies pour la MONUL, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général.

17. Les 20 camions que le Gouvernement allemand s'est volontairement engagé à fournir pour aider à assurer le transport des troupes de l'ECOMOG et dont il était question dans le rapport précédent sont parvenus dans la zone de la mission. Les États-Unis d'Amérique avaient annoncé qu'ils fourniraient à titre bilatéral à la CEDEAO des moyens de transport et du matériel de communication supplémentaires pour les forces de l'ECOMOG renforcées, c'est-à-dire les deux bataillons actuellement déployés au Libéria. Une subvention a été octroyée

/...

par la suite à l'ECOMOG pour acheter du matériel de transport, grâce à une contribution des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria.

V. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE

18. Au 30 septembre 1994, le montant total des contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria se montait à 17,8 millions de dollars. Une contribution d'un montant de 6 millions de dollars annoncée par les États-Unis n'a pas encore été versée.

19. Le Secrétaire général continue d'engager les États Membres à contribuer au processus de paix au Libéria en fournissant une assistance financière par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale, en particulier en vue de la démobilisation et de la réinsertion, pour la tenue d'élections et pour aider l'ECOMOG à verser une indemnité financière à des soldats supplémentaires et à couvrir le coût de l'appui logistique.

VI. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT

20. Le tableau ci-après indique l'état, au 30 septembre 1994, des contributions reçues et restant à recevoir pour la période allant du 22 septembre 1993, date de la création de la Mission, au 22 octobre 1994. Comme on peut le voir dans le tableau ci-après, le montant total restant à recevoir des États Membres s'élève à 5 752 600 dollars.

État, au 30 septembre 1994, des contributions pour la période
allant du 22 septembre 1993 au 22 octobre 1994

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Ressources	32 797,1
Crédits ouverts	23 000,0
Total	55 797,1
B. Engagements autorisés	40 318,0
Montants crédités : (recettes provenant des contributions du personnel)	(561,9)
Montant net mis en recouvrement	39 801,1
C. Contributions reçues	34 048,5
D. Solde à recevoir	5 752,6

VII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 22 AVRIL AU 22 OCTOBRE 1994

21. Le rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 22 avril au 22 octobre 1994 sera présenté sous forme d'additif au présent rapport.

/...

VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 23 OCTOBRE 1994 AU 22 AVRIL 1995

22. Le montant brut des dépenses prévues pour assurer le fonctionnement de la MONUL pendant la période de six mois allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995 se monte à 10 968 600 dollars (montant net : 10 472 400 dollars), ce qui représente par mois un montant brut de 1 828 100 dollars (montant net : 1 745 400 dollars). Les ressources nécessaires pour la période de deux mois et trois semaines allant du 23 octobre 1994 au 13 janvier 1995 se sont chiffrées, en montant brut, à 4 935 870 dollars (montant net : 4 712 580 dollars).

23. Les prévisions ci-dessus tiennent compte de la réduction progressive des effectifs de la MONUL, qui passeraient de 368 à 90 observateurs militaires, de 89 à 44 fonctionnaires internationaux civils et de 139 à 70 agents locaux. On trouvera dans l'annexe I un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses et dans l'annexe II des renseignements complémentaires à ce sujet.

24. L'annexe III contient les tableaux d'effectifs actuels et prévus et la répartition des effectifs autorisés par bureau, catégorie et classe pour la période allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995, ainsi qu'un graphique représentant le déploiement prévu des observateurs militaires, des fonctionnaires internationaux et des agents locaux.

25. L'annexe IV indique les traitements et dépenses connexes afférents au personnel civil pour la période allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995. L'organigramme de la Mission figure dans l'annexe V.

26. L'annexe VI indique l'état actuel des stocks de matériel de transport, de communication, de bureau et de traitement des données et des groupes électrogènes, avec leur répartition par site.

27. L'annexe VII contient des renseignements sur les crédits ouverts et les dépenses de la MONUL pour les périodes successives depuis la création de la Mission jusqu'au 22 octobre 1994.

28. On trouvera dans l'annexe VIII la carte de la zone d'opération de la Mission.

IX. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS
PRÉCÉDENTES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

29. Aux paragraphes 16 et 17 de son rapport du 29 juin 1994 sur le financement de la MONUL (A/48/960), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le tableau d'effectifs et la durée de la présence du personnel au Libéria au cours de la phase de liquidation de la MONUL soient réexaminés par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session et que le Secrétaire général présente à nouveau à cette occasion des prévisions de dépenses pour la phase de liquidation de la MONUL.

30. Comme on l'a vu plus haut, au paragraphe 10, le Secrétaire général, dans son rapport du 14 octobre 1994 au Conseil de sécurité⁴, avait recommandé de

/...

proroger le mandat de la MONUL pour une période de deux mois afin de permettre à la mission de haut niveau dépêchée dans la région de lui faire rapport sur les mesures que la communauté internationale pourrait prendre pour continuer d'aider le Libéria à s'acheminer vers une fin des hostilités. Les prévisions de dépenses pour la phase de liquidation de la Mission seront donc présentées à une date ultérieure, une fois que la mission de haut niveau se sera achevée et que le Conseil aura éventuellement statué sur le mandat futur de la MONUL.

X. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

31. L'Assemblée devrait prendre, à sa quarante-neuvième session, les mesures ci-après concernant le financement de la MONUL :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 23 millions de dollars (montant net : 22 148 000 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission d'observation pendant la période allant du 22 avril au 22 octobre 1994, y compris le montant brut de 7 520 900 dollars (montant net : 7 335 700 dollars) déjà autorisé aux termes de sa résolution 48/247 A;

b) Répartir entre les États Membres un montant brut supplémentaire de 15 479 100 dollars (montant net : 14 812 300 dollars) pour la période allant du 22 avril au 22 octobre 1994, compte tenu du montant brut de 7 520 900 dollars (montant net : 7 335 700 dollars) déjà réparti conformément à sa résolution 48/247 A;

c) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 4 935 870 dollars (montant net : 4 712 580 dollars) au titre du fonctionnement de la MONUL pour la période allant du 23 octobre 1994 au 13 janvier 1995 et le répartir;

d) Déduire de la contribution due par les États Membres leur part respective du solde inutilisé d'un montant brut de 12 429 900 dollars (montant net : 12 352 800 dollars) pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994;

e) En ce qui concerne la période postérieure au 13 janvier 1995, autoriser l'engagement de dépenses à concurrence d'un montant brut de 1 828 100 dollars (montant net : 1 745 400 dollars) par mois et répartir les montants concernés.

Notes

¹ S/1994/760.

² S/PRST/1994/33.

³ S/1994/1006.

⁴ S/1994/1167.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 23 octobre 1994
au 22 avril 1995 : état récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
1. <u>Personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	1 582 000
Frais de voyage	809 200
Indemnité d'habillement et d'équipement	10 400
Total partiel	2 401 600
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
Matériel appartenant aux contingents	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	100 000
Total partiel	100 000
Total, rubrique 1	2 501 600
2. <u>Personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	1 119 200
Traitements du personnel local	316 400
Consultants	—
Heures supplémentaires	—
Dépenses communes de personnel	1 097 400
Indemnité de subsistance (missions)	701 300
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	37 400
Autres voyages autorisés	44 000
Total partiel	3 315 700
c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	112 300
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	3 428 000

/...

	Prévisions de dépenses
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	236 000
Aménagement et rénovation des locaux	—
Fournitures d'entretien	12 000
Services d'entretien	12 000
Éclairage, chauffage, énergie et eau	12 000
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	272 000
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	6 000
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	180 700
Carburant et lubrifiants	121 700
Assurance	34 500
Total, rubrique 5	342 900
6. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	1 817 400
Carburant et lubrifiants	190 400
Déploiement/retrait	—
Vols de ravitaillement	—
Peinture et préparation	—
Assurance	247 800
Total partiel	2 255 600
b) <u>Avions</u>	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—
Total, rubrique 6	2 555 600
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmission	—
Pièces de rechange et fournitures	30 000
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	780 000
Total partiel	810 000

/...

		Prévisions de dépenses
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>		—
Total, rubrique 8		810 000
9.	<u>Matériel divers</u>	
	Mobilier de bureau	—
	Matériel de bureau	—
	Matériel informatique	—
	Groupes électrogènes	—
	Matériel d'observation	—
	Citernes à essence et débitmètres	—
	Matériel médical et dentaire	—
	Équipement des logements	—
	Matériel divers	—
	Matériel pour la défense des périmètres	—
	Pièces de rechange, réparations et entretien	18 000
	Matériel de purification de l'eau	—
	Total, rubrique 9	18 000
10.	<u>Fournitures et services</u>	
	a) <u>Services divers</u>	
	Vérification des comptes	37 900
	Services contractuels	54 000
	Services informatiques	—
	Services de sécurité	72 000
	Services et traitements médicaux	30 000
	Demandes d'indemnisation et règlements	12 000
	Dépenses de représentation	3 000
	Autres services divers	18 000
	Total partiel	226 900
	b) <u>Fournitures diverses</u>	
	Papeterie et fournitures de bureau	30 000
	Fournitures médicales	30 000
	Fournitures sanitaires et de nettoyage	12 000
	Abonnements	1 600
	Bâches de protection des véhicules	—
	Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	14 500
	Fournitures pour la défense des périmètres	—
	Cartes d'état-major	—
	Intendance et magasins	18 000
	Total partiel	106 100
	Total, rubrique 10	333 000

/...

	Prévisions de dépenses
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	
a) <u>Aide à la réinsertion des combattants démobilisés</u>	
Consultants	55 800
Frais de voyage des consultants	—
Personnel local	118 600
Formation	—
Matériel	—
Services divers	—
Fournitures diverses	—
Total partiel	174 400
b) <u>Aide aux combattants démobilisés</u>	—
Total, rubrique 15	174 400
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	25 000
Total, rubrique 16	25 000
17. <u>Système intégré de gestion</u>	30 000
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	281 900
19. <u>Contributions du personnel</u>	496 200
Total brut, rubriques 1 à 19	10 968 600
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(496 200)
Total net, rubriques 1 à 20	10 472 400
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	10 472 400

ANNEXE II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 23 octobre 1994 au 22 avril 1995

Données supplémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION

1. Les prévisions de dépenses pour la période de six mois commençant le 23 octobre ont été établies en fonction des éléments d'appréciation ci-après.

A. Indemnité de subsistance en mission

2. L'indemnité de subsistance en mission est versée à tout le personnel de la Mission, à l'exception du personnel recruté sur le plan local, à raison de 120 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 85 dollars par jour par la suite (taux entrés en vigueur le 20 août 1993). Ces montants sont majorés de 10 % pour les fonctionnaires des classes D-1 et D-2 et de 25 % pour les sous-secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints.

B. Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission (mise en place/relève)

3. Les frais de voyage du personnel militaire et du personnel civil envoyés dans la zone de la Mission sont estimés en moyenne à 3 400 dollars par personne et par aller simple (1 400 dollars pour le passage et 2 000 dollars pour 100 kilogrammes de bagages accompagnés).

C. Coût du personnel civil

4. Les traitements et autres dépenses communes de personnel prévus pour le personnel international sont nets des contributions du personnel et calculés en fonction des coûts standard de New York, sauf dans le cas du personnel international détaché d'autres organismes des Nations Unies et des fonctionnaires engagés pour la Mission. Les traitements des administrateurs qui sont engagés pour la Mission ont été ajustés pour tenir compte du fait que ces fonctionnaires n'ont pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements et dépenses communes prévus pour le personnel recruté sur le plan local sont calculés en fonction du barème des traitements locaux applicable à Monrovia. En outre, les membres du personnel international ont droit à une prime de risque de 867 dollars par personne et par mois, ceux du personnel local à une prime équivalant à 20 % du traitement médian.

D. Effectifs civils

5. En attendant que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité un nouveau rapport contenant des recommandations sur le rôle futur de la MONUL, formulées compte tenu de l'évolution du processus de paix et de la situation sur place, ainsi que des recommandations de sa mission de haut niveau et de la

/...

décision de réduire les effectifs de la Mission, 114 des 228 postes autorisés seront bloqués. La liste des 114 postes civils qu'il est envisagé de maintenir est indiquée à l'annexe III du présent rapport.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance en mission 1 582 020

Il est prévu de verser une indemnité de subsistance en mission aux observateurs militaires, comme indiqué au tableau 1 ci-après :

Tableau 1

Redéploiement/rapatriement d'observateurs militaires

	<u>Nombre d'observateurs</u>	<u>Jours-homme</u>	<u>Total des indemnités de subsistance en mission</u>
a) <u>Observateurs en poste</u>			
23 octobre 1994	148	26 936	2 289 560
b) <u>À déduire</u> : Observateurs rapatriés			
15 novembre 1994	(30)	(4 740)	(402 900)
15 décembre 1994	(28)	(3 584)	(304 640)
Total partiel	(58)	(8 324)	(707 540)
Total	90	18 612	1 582 020

ii) Frais de voyage 809 200

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage pour le rapatriement de 58 observateurs militaires (197 200 dollars) et la relève de 90 observateurs militaires (612 000 dollars), compte tenu des taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 10 400

Il est prévu de verser une indemnité d'habillement de 200 dollars par an à 104 observateurs militaires en moyenne pendant la période considérée.

b) Contingents —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

/...

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 100 000

Il est prévu à cette rubrique un montant devant permettre de faire face aux demandes d'indemnisation en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie d'observateurs militaires résultant de leur affectation à la mission.

2. Personnel civil

a) Police civile —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international 1 119 200

Le montant prévu représente le coût des traitements du personnel civil international et du personnel recruté sur place, comme indiqué en détail à l'annexe IV.

ii) Traitements du personnel local 316 400

Le montant prévu correspond aux traitements des agents locaux, calculés sur la base du barème des traitements locaux applicable à Monrovia, comme indiqué en détail à l'annexe IV.

iii) Consultants —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 1 097 400

Ce montant correspond aux dépenses communes de personnel afférentes aux fonctionnaires internationaux et au personnel local (830 300 dollars) et à la prime de risque (267 100 dollars), comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus et comme décrit en détail à l'annexe IV.

vi) Indemnité de subsistance en mission 701 300

Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance en mission des fonctionnaires internationaux, aux taux indiqué au paragraphe 2 ci-dessus.

/...

vii) <u>Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission</u>	37 400
---	--------

Le montant correspond à 11 allers simples, depuis la zone de la Mission, pour le personnel international, aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

viii) <u>Autres voyages autorisés</u>	44 000
---	--------

Le montant correspond à 10 allers et retours entre New York et la zone de la Mission, à raison de 4 400 dollars en moyenne par voyage (2 900 dollars pour le passage et 1 500 dollars pour sept jours d'indemnité de subsistance et les faux-frais au départ et à l'arrivée).

c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	—
--	---

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	112 300
---	---------

Le montant prévu comprend la rémunération de base de quatre Volontaires des Nations Unies, à raison de 4 680 dollars en moyenne par personne et par mois, pendant six mois.

e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
--	---

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
---	---

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) <u>Location de locaux</u>	236 000
--	---------

Le crédit demandé correspond à la location des installations suivantes :

- 9 immeubles à l'usage de bureaux à Monrovia, à raison d'un loyer mensuel moyen de 25 000 dollars pendant six mois (150 000 dollars) et 4 entrepôts à Monrovia, à raison d'un loyer mensuel moyen de 7 330 dollars pendant six mois (44 000 dollars);
- 3 immeubles de bureaux à l'extérieur de Monrovia, à raison d'un loyer mensuel moyen de 6 000 dollars pendant six mois (36 000 dollars);
- 1 hangar dont le loyer mensuel est de 1 000 dollars, pendant six mois (6 000 dollars).

b) <u>Aménagement et rénovation des locaux</u>	—
--	---

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

/...

c) Fournitures d'entretien 12 000

Le montant demandé servira à couvrir les fournitures d'entretien, à raison de 2 000 dollars par mois pendant six mois.

d) Services d'entretien 12 000

Le montant demandé doit couvrir les services d'entretien des locaux loués, à raison de 2 000 dollars par mois pendant six mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 12 000

Le montant indiqué correspond à l'achat de bois de feu, à raison de 2 000 dollars par mois pendant six mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Location de véhicules 6 000

Le montant indiqué doit permettre de continuer à louer une voiture pour le chef du Groupe d'observateurs militaires, à raison de 1 000 dollars par mois pendant six mois.

c) Matériel d'atelier —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 180 700

Le montant prévu couvrira l'achat de pièces détachées, l'entretien et les réparations en cas d'accident ou d'attaque, pour les 198 véhicules que compte actuellement le parc automobile des Nations Unies, à raison de 1 825 dollars par véhicule et par an, pendant six mois.

e) Carburant et lubrifiants 121 700

Le montant prévu pour le carburant est calculé sur la base de 150 véhicules des Nations Unies pendant 182 jours, au taux de consommation journalière de 3 gallons de gazole à 1,35 dollar le gallon (110 600 dollars). En outre, le coût des lubrifiants est évalué à 10 % du coût du carburant (11 100 dollars).

/...

f) Assurance 34 500

Le montant indiqué correspond au coût de l'assurance au tiers souscrite par la Mission à raison de 400 dollars par véhicule et par an, pour couvrir les 150 véhicules des Nations Unies pendant six mois (30 000 dollars), ainsi que de l'assurance au tiers dans le cadre du programme mondial, à raison de 60 dollars par véhicule et par an pendant la période de six mois (4 500 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement 1 817 400

Le montant indiqué correspond aux frais de location d'un hélicoptère utilitaire Bell, à raison de 100 400 dollars par mois pendant six mois (602 400 dollars), pour un minimum de 75 heures de vol par mois, et d'un hélicoptère de transport moyen biturbine Puma, à raison de 202 500 dollars par mois pendant six mois (1 215 000 dollars), pour un minimum de 75 heures de vol par mois.

	<u>Nombre d'hélicoptères</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Coût par mois</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
Bell (212)	1	6	100 400	602 400
Puma (moyen)	1	6	202 500	1 215 000
TOTAL				<u>1 817 400</u>

ii) Carburant et lubrifiants 190 400

Le montant indiqué correspond au coût du carburant nécessaire à l'hélicoptère B-212, pour une consommation de 96 gallons à l'heure, soit un total de 7 200 gallons par mois pendant six mois à raison de 1,45 dollar le gallon (62 600 dollars), et au coût du carburant nécessaire à l'hélicoptère Puma, pour une consommation de 169 gallons à l'heure, soit un total de 12 700 gallons par mois pendant six mois à raison de 1,45 dollar le gallon (110 500 dollars). En outre, le coût des lubrifiants est estimé à 10 % du coût du carburant (17 300 dollars).

iii) Déploiement/retrait —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Peinture et préparation —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

/...

vi) Assurance 247 800

Le montant prévu correspond au coût de l'assurance au tiers souscrite pour l'hélicoptère B-212, à raison de 16 300 dollars par mois pendant six mois (97 800 dollars), ainsi que pour l'hélicoptère Puma, à raison de 25 000 dollars par mois pendant six mois (150 000 dollars).

b) Avions —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Indemnité de subsistance des équipages —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Autres dépenses —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

7. Opérations navales —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures 30 000

Le montant indiqué correspond à l'achat de pièces de rechange pour la réparation et l'entretien du matériel de transmissions, ainsi que des fournitures nécessaires à la Mission, à raison de 5 000 dollars par mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux 780 000

Le montant prévu doit couvrir les dépenses ci-après pendant six mois :

- Droit d'utilisation des liaisons par satellite, estimé à 110 000 dollars par mois (660 000 dollars);
- Frais de télex et de téléphone et autres frais de location au titre des communications par réseaux commerciaux, à raison de 20 000 dollars par mois (120 000 dollars).

/...

b) Contrat relatif au réseau principal —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Matériel de bureau —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel informatique —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Groupes électrogènes —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Matériel d'observation —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

h) Équipement des logements —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

i) Matériel divers —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

j) Matériel pour la défense des périmètres —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

k) Pièces détachées, réparations et entretien 18 000

Le montant indiqué servira à l'achat de pièces détachées pour le matériel de bureau, pour l'équipement des logements et pour le matériel non inscrit à d'autres rubriques, à raison de 3 000 dollars par mois.

/...

l) Matériel de purification de l'eau —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 37 900

Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Mission.

ii) Services contractuels 54 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les services de nettoyage et d'approvisionnement en eau, estimés à 9 000 dollars par mois, pendant six mois.

iii) Services informatiques —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Services de sécurité 72 000

Le montant indiqué correspond aux services de gardes de sécurité, à raison de 12 000 dollars par mois, pendant six mois.

v) Services et traitements médicaux 30 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir, pour les observateurs militaires, le coût des formes de traitement médical que l'hôpital militaire de la MONUL ne peut assurer, estimé à 5 000 dollars par mois pendant six mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 12 000

Le montant prévu doit permettre de faire face aux diverses demandes d'indemnisation liées au fonctionnement ordinaire de la Mission, à l'exception des demandes présentées en cas d'accidents de voiture couverts par la police d'assurance-automobile.

vii) Dépenses de représentation 3 000

Il s'agit de couvrir les frais de réceptions organisées en l'honneur de dignitaires locaux, de façon à entretenir un climat favorable au succès de la Mission.

viii) Autres services divers 18 000

Le montant indiqué doit financer le coût de services divers, y compris les frais bancaires et les honoraires d'avocat, à raison de 3 000 dollars par mois.

/...

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 30 000

Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût de la papeterie et des fournitures de bureau, de l'impression sur place, du matériel de reproduction et des fournitures pour ordinateurs, à raison de 5 000 dollars par mois en moyenne, et ce, pendant six mois.

ii) Fournitures médicales 30 000

Il s'agit de couvrir l'achat de fournitures médicales et dentaires destinées au personnel militaire et civil, ainsi que le coût des vaccins et des rappels.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 12 000

Le montant indiqué doit couvrir les fournitures sanitaires et de nettoyage pendant six mois, à raison de 2 000 dollars par mois.

iv) Abonnements 1 600

Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des abonnements à des journaux et revues.

v) Bâches de protection des véhicules —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes . . . 14 500

Il est prévu de remplacer des tenues du personnel militaire, des uniformes du personnel du Service mobile et des chauffeurs locaux, ainsi que des vêtements de protection des mécaniciens.

vii) Fournitures pour la défense des périmètres —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Cartes d'état-major —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ix) Intendance et magasins 18 000

Il est prévu d'acheter diverses fournitures (oxygène, recharges d'acétylène, recharges d'extincteurs, bidons d'eau et d'essence et autres fournitures consommables).

11. Fournitures et services liés aux élections —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

/...

12. Programmes d'information —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

13. Programmes de formation —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

14. Programmes de déminage —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

15. Assistance pour le désarmement et la démobilisation

a) Aide à la réinsertion des combattants démobilisés

i) Consultants 55 800

Le montant prévu correspond au traitement d'un coordonnateur recruté sur le plan international, à raison de 7 800 dollars par mois pendant quatre mois (31 200 dollars), plus l'indemnité de subsistance en mission applicable (10 200 dollars), ainsi qu'au traitement d'un consultant local, à raison de 2 400 dollars par mois pendant six mois (14 400 dollars).

ii) Frais de voyage des consultants —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iii) Personnel local 118 600

Le montant prévu correspond aux salaires des agents civils locaux affectés au programme de démobilisation, selon les chiffres indiqués au tableau 2 ci-après.

Tableau 2

Réduction du personnel local du programme de réinsertion

	<u>Nombre d'agents locaux</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Hommes/mois</u>	<u>Montant total des rémunérations (dollars)</u>
a) <u>Agents locaux actuellement en poste</u>				
23 octobre 1994	90	6	540	210 060
b) <u>À déduire</u> : nombre de postes supprimés				
15 novembre 1994	(25)	(5,2)	(130)	(50 570)
15 décembre 1994	(25)	(4,2)	(105)	(40 845)
Total partiel	(50)		(235)	(91 415)
TOTAL	40		(305)	118 645

/...

iv)	<u>Formation</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
v)	<u>Matériel</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
vi)	<u>Services divers</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
vii)	<u>Fournitures diverses</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
b)	<u>Aide aux combattants démobilisés</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	
a)	<u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
b)	<u>Transport aérien militaire</u>	—
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.		
c)	<u>Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</u>	25 000
Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'expédition, de manutention et de réexpédition qui ne figurent pas à d'autres rubriques.		
17.	<u>Système intégré de gestion</u>	30 000
Ce montant correspond à la participation, au prorata, au financement du système intégré de gestion en 1994.		
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u> .	281 900

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel 496 200

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (496 200)

Le montant correspondant aux contributions du personnel, indiqué ci-dessus à la rubrique 19, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUL.

/...

ANNEXE III

A. Tableaux d'effectifs actuels et réduits pour la période comprise
entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995

	Effectifs actuels	Nombre de postes bloqués	Effectifs réduits
1. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SGA	1	(1)	—
SSG	1	—	1
D-2	1	—	1
D-1	3	(3)	—
P-5	5	(4)	1
P-4	12	(9)	3
P-3	14	(9)	5
P-2	2	—	2
	39	(26)	13
b) <u>Agents des services généraux et autres catégories</u>			
Agents des services généraux (première classe)	1	—	1
Agents des services généraux (autres classes)	19	(6)	13
Agents du Service mobile	30	(13)	17
	50	(19)	31
Total (personnel recruté sur le plan international)	89	(45)	44
c) <u>Personnel recruté localement</u>	139	(69)	70 ^a
Total, personnel civil	228	(114)	114
2. <u>Personnel militaire</u>			
a) Observateurs militaires	303	(228)	75
b) Groupe médical	20	(10)	10
c) Génie	45	(40)	5
Total	368	(278)	90
Total général	596	(392)	204

^a Les réductions d'effectifs à 70 agents locaux seront effectuées sur une période de deux mois.

B. Ventilation du personnel autorisé par bureau, catégorie et classe pour la période comprise entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995

Catégorie	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Division militaire	Division humanitaire	Division électorale	Division de l'administration	Total
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>						
Sous-Secrétaire général	1	—	—	—	—	1
D-2	—	1	—	—	—	1
D-1	—	—	—	—	—	—
P-5	—	—	—	—	1	1
P-4	2	—	—	—	1	3
P-3	—	—	—	—	5	5
P-2/1	—	—	1	—	1	2
	3	1	1	—	8	13
<u>Agents des services généraux (1re classe)</u>						
Agents des services généraux (autres classes)	1	1	—	—	1	1
Agents du Service mobile	—	—	—	—	17	17
	1	1	—	—	29	31
Total (personnel recruté sur le plan international)	4	2	1	—	37	44
<u>Personnel recruté localement</u>						
	4	4	—	—	62	70
Total	8	6	1	—	99	114

ANNEXE IV

Composition et coût du personnel civil international et local pendant la période
comprise entre le 23 octobre 1994 et le 22 avril 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Postes autorisés	Nombre de personnes	Mois/personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales						
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)	Indemnité de risque		
23-31 octobre 1994 (0,3 mois)												
Sous-Secrétaire général (mission)	1,0	0,3	81,6	49,8	48,0	2,0	1,2	1,2	0,9	0,3		
D-2	1,0	0,3	104,8	42,2	41,0	2,6	1,1	1,0	0,7	0,3		
D-2 (mission)	1,0	0,3	72,6	42,2	41,0	1,8	1,1	1,0	0,7	0,3		
P-5 (Nairobi)	1,0	0,3	74,8	43,4	33,1	1,9	1,1	0,8	0,7	0,3		
P-4	1,0	0,3	77,7	30,8	26,5	1,9	0,8	0,7	0,7	0,3		
P-4 (mission)	3,0	0,9	53,9	30,8	26,5	4,0	2,3	2,0	2,0	0,8		
P-3	2,0	0,6	64,4	25,6	19,7	3,2	1,3	1,0	1,4	0,5		
P-3 (mission)	3,0	0,9	44,7	25,6	19,7	3,4	1,9	1,5	2,0	0,8		
P-2/1	1,0	0,3	52,2	20,7	13,9	1,3	0,5	0,3	0,7	0,3		
P-2/1 (mission)	1,0	0,3	36,2	20,7	13,9	0,9	0,5	0,3	0,7	0,3		
Total partiel	15,0		23,0	11,8		9,8			10,5	4,2		
Services généraux (1re classe)	2,0	0,6	50,6	20,1	21,7	2,5	1,0	1,1	1,4	0,5		
Services généraux (autres)	18,0	5,4	36,9	14,6	14,0	16,6	6,6	6,3	12,2	4,7		
Service mobile	20,0	6,0	51,1	51,9	20,6	25,6	26,0	10,3	13,6	5,2		
Total partiel	40,0		44,7	33,6		17,7			27,2	10,4		
Total (personnel international)	55,0		67,7	45,4		27,5			37,7	14,6		
Personnel local	117,0	36,6	7,9	1,6	1,0	23,1	4,7	2,9	—	2,3		
Total général	172,0		90,8	50,1		30,4			37,7	16,9		
1er-15 novembre 1994 (0,5 mois)												
Sous-Secrétaire général (mission)	1,0	0,5	81,6	49,8	48,0	3,4	2,1	2,0	1,6	0,4		
D-2	1,0	0,5	104,8	42,2	41,0	4,4	1,8	1,7	1,4	0,4		
D-2 (mission)	1,0	0,5	72,6	42,2	41,0	3,0	1,8	1,7	1,4	0,4		
P-5 (Nairobi)	1,0	0,5	74,8	43,4	33,1	3,1	1,8	1,4	1,3	0,4		
P-4	1,0	0,5	77,7	30,8	26,5	3,2	1,3	1,1	1,3	0,4		
P-4 (mission)	2,0	1,0	53,9	30,8	26,5	4,5	2,6	2,2	2,6	0,9		
P-3	2,0	1,0	64,4	25,6	19,7	5,4	2,1	1,6	2,6	0,9		
P-3 (mission)	3,0	1,5	44,7	25,6	19,7	5,6	3,2	2,5	3,8	1,3		
P-2/1	1,0	0,5	52,2	20,7	13,9	2,2	0,9	0,6	1,3	0,4		
P-2/1 (mission)	1,0	0,5	36,2	20,7	13,9	1,5	0,9	0,6	1,3	0,4		
Total partiel	14,0		36,3	18,5		15,4			18,6	5,9		

/...

Postes autorisés	Coûts annuels standard					Montant estimatif des dépenses totales					
	Nombre de personnes	Mois/ personne	Dépenses communes de personnel		Contribution s du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel			Indemnité de subsistance (missions)	Indemnité de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel			Traitements	Contributions du personnel			
Services généraux (1re classe)	2,0	1,0	50,6	20,1	21,7	4,2	1,7	1,8	2,6	0,9	
Services généraux (autres classes)	14,0	7,0	36,9	14,6	14,0	21,5	8,5	8,2	17,9	6,1	
Service mobile	20,0	10,0	51,1	51,9	20,6	42,6	43,3	17,2	25,5	8,7	
Total partiel	36,0					68,3	53,5	27,2	46,0	15,7	
Total (personnel international)	50,0					104,6	72,0	42,6	64,6	21,6	
Personnel local	117,0	61,0	7,9	1,6	1,0	38,5	7,8	4,9	—	3,9	
Total général	167,0					143,1	70,9	47,5	64,6	25,5	
16 novembre-15 décembre 1994 (1,0 mois)											
Sous-Secrétaire général (mission)	1,0	1,0	81,6	49,8	48,0	6,8	4,2	4,0	3,2	0,9	
D-2	1,0	1,0	104,8	42,2	41,0	8,7	3,5	3,4	2,8	0,9	
D-2 (mission)	1,0	1,0	72,6	42,2	41,0	6,1	3,5	3,4	2,8	0,9	
P-5 (Nairobi)	1,0	1,0	74,8	43,4	33,1	6,2	3,6	2,8	2,6	0,9	
P-4	1,0	1,0	77,7	30,8	26,5	6,5	2,6	2,2	2,6	0,9	
P-4 (mission)	2,0	2,0	53,9	30,8	26,5	9,0	5,1	4,4	5,1	1,7	
P-3	2,0	2,0	64,4	25,6	19,7	10,7	4,3	3,3	5,1	1,7	
P-3 (mission)	3,0	3,0	44,7	25,6	19,7	11,2	6,4	4,9	7,7	2,6	
P-2/1	1,0	1,0	52,2	20,7	13,9	4,4	1,7	1,2	2,6	0,9	
P-2/1 (mission)	1,0	1,0	36,2	20,7	13,9	3,0	1,7	1,2	2,6	0,9	
Total partiel	14,0					72,6	36,6	30,8	37,1	12,3	
16 décembre 1994-22 avril 1995 (4,2 mois)											
Services généraux (1re classe)	1,0	1,0	50,6	20,1	21,7	4,2	1,7	1,8	2,6	0,9	
Services généraux (autres classes)	13,0	13,0	36,9	14,6	14,0	40,0	15,8	15,2	33,2	11,3	
Service mobile	17,0	17,0	51,1	51,9	20,6	72,4	73,5	29,2	43,4	14,7	
Total partiel	31,0					116,6	91,0	46,2	79,2	26,9	
Total (personnel international)	45,0					189,2	127,6	77,0	116,3	39,2	
Personnel local	93,0	93,0	7,9	1,6	1,0	61,2	12,4	7,8	—	6,1	
Total général	138,0					250,4	140,0	84,4	116,3	45,3	
16 décembre 1994-22 avril 1995 (4,2 mois)											
Sous-Secrétaire général (mission)	1,0	4,2	81,6	49,8	48,0	28,6	17,4	16,8	13,6	3,6	
D-2 (mission)	1,0	4,2	72,6	42,2	41,0	25,4	14,8	4,4	12,0	3,6	
P-5 (Nairobi)	1,0	4,2	74,8	43,4	33,1	26,2	15,2	11,6	10,9	3,6	
P-4	1,0	4,2	77,7	30,8	26,5	27,2	10,8	9,3	10,9	3,6	
P-4 (mission)	2,0	8,4	53,9	30,8	26,5	37,7	21,6	18,6	21,8	7,3	
P-3	2,0	8,4	64,4	25,6	19,7	45,1	17,9	13,8	21,8	7,3	
P-3 (mission)	3,0	12,6	44,7	25,6	19,7	46,9	26,9	20,7	32,6	11,0	
P-2/1	1,0	4,2	52,2	20,7	13,9	18,3	7,2	4,9	10,9	3,6	
P-2/1 (mission)	1,0	4,2	36,2	20,7	13,9	12,7	7,2	4,9	10,9	3,6	
Total partiel	13,0					268,1	139,0	115,0	145,4	47,2	

/ . . .

Postes autorisés	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			
	Nombre de personnes	Mois/ personne	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Dépenses communes de personnel	Indemnité de subsistance (missions)
Indemnité de risque							

Postes autorisés	Coûts annuels standard				Montant estimatif des dépenses totales					
	Nombre de personnes	Mois/personne	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)	Indemnité de risque
Services généraux (1re classe)	1,0	4,2	50,6	20,1	21,7	17,7	7,0	7,6	10,9	3,6
Services généraux (autres classes)	13,0	54,6	36,9	14,6	14,0	167,9	66,4	63,7	141,4	47,3
Service mobile	17,0	71,4	51,1	51,9	20,6	304,0	308,8	122,6	185,0	62,0
Total partiel	31,0					489,6	382,2	193,9	337,3	112,9
Total (personnel international)	44,0					757,7	521,2	308,9	482,7	160,1
Personnel local	70,0	294,0	7,9	1,6	1,0	193,6	39,2	24,5	—	19,4
Total général	114,0					951,3	560,4	333,4	482,7	179,5
Récapitulation										
Sous-Secrétaire général (mission)	1,0	6,0	81,6	49,8	48,0	40,8	24,9	24,0	19,3	5,2
D-2	—	1,8	104,8	42,2	41,0	15,7	6,3	6,2	4,9	1,6
D-2 (mission)	1,0	6,0	72,6	42,2	41,0	36,3	21,1	20,5	16,9	5,2
P-5 (Nairobi)	1,0	6,0	74,8	43,4	33,1	37,4	21,7	16,6	15,5	5,2
P-4	1,0	6,0	77,7	30,8	26,5	38,9	15,4	13,3	15,5	5,2
P-4 (mission)	2,0	12,3	53,9	30,8	26,5	55,2	31,6	27,2	31,5	10,7
P-3	2,0	12,0	64,4	25,6	19,7	64,4	25,6	19,7	30,9	10,4
P-3 (mission)	3,0	18,0	44,7	25,6	19,7	67,1	38,5	29,5	46,1	15,7
P-2/1	1,0	6,0	52,2	20,7	13,9	26,1	10,4	7,0	15,5	5,2
P-2/1 (mission)	1,0	6,0	36,2	20,7	13,9	18,1	10,4	7,0	15,5	5,2
Total partiel	13,0					400,0	205,9	171,0	211,6	69,6
Services généraux (1re classe)	1,0	6,8	50,6	20,1	21,7	28,7	11,4	12,3	17,5	5,9
Services généraux (autres classes)	13,0	80,0	36,9	14,6	14,0	246,0	97,3	93,3	204,7	69,4
Service mobile	17,0	104,4	51,1	51,9	20,6	444,5	451,6	179,4	267,5	90,6
Total partiel	31,0					719,2	560,3	285,0	489,7	165,9
Total (personnel international)	44,0					1 119,2	766,2	456,0	701,3	235,5
Personnel local	70,0	480,6	7,9	1,6	1,0	316,4	64,1	40,2	—	31,6
Total général	114,0					1 435,6	830,3	496,2	701,3	267,1

ANNEXE VI

A. Inventaire actuel du matériel de transport^a

	Nombre total d'unités
Berlines lourdes	—
Berlines moyennes	1
Berlines légères	—
Jeeps légères à 4 roues motrices	—
Jeeps moyennes à 4 roues motrices	121
Autobus lourds	—
Autobus de taille moyenne	—
Autobus légers	46
Camions lourds pour le transport de marchandises ou de matériel	—
Camions de taille moyenne ^b	29
Camions légers	—
Camions-ambulance	4
Camions-grues	—
Camions-citernes (combustible)	—
Camions-citernes (eau)	—
Camions-remorques	—
Camions de récupération	—
Camions (divers) (pick-up)	17
Camions excavateurs	—
Élévateurs à fourche	—
Véhicules blindés	—
Total	218

^a En raison des hostilités récentes, tous les véhicules appartenant à la MONUL se trouvent actuellement au quartier général de la Mission. En outre, 27 véhicules confisqués de diverses régions ne sont pas inclus.

^b Y compris 20 camions dont le Gouvernement allemand a fait don.

B. Inventaire actuel du matériel de transmissions et ventilation géographique de ce matériel^a

Description	Quartier général de la MONUL	Région ouest	Région est	Région nord	Région centrale	Bâtiments réservés aux télécommunications	Atelier des communications	Programme de réintégration	Entreposage	Total
<u>Matériel VHF</u>										
Répéteurs	4	—	—	—	—	1	—	—	9	14
Émetteurs-récepteurs portatifs	141	—	—	—	28	—	—	3	115	287
Fixe	2	—	—	—	1	—	—	—	68	71
Mobile	210	—	—	—	14	—	—	—	185	409
Antenne	2	—	—	—	1	—	—	—	—	3
Rechargeurs 220 V	72	—	—	—	1	—	—	5	135	213
	431	—	—	—	45	1	—	8	512	997
<u>Matériel UHF</u>										
Mobile	—	—	—	—	—	—	—	—	34	34
Fixe	2	—	2	—	—	—	—	1	49	54
Antenne-fouet	—	—	—	—	—	—	—	3	50	53
Dispositif de roulement	—	—	—	—	—	—	—	—	10	10
	2	—	2	—	—	—	—	4	143	151
<u>Équipement satellite</u>										
INMARSAT A	3	—	—	—	—	—	—	—	1	4
INMARSAT C	—	—	—	—	—	—	—	—	35	35
	3	—	—	—	—	—	—	—	36	39
<u>Matériel téléphonique</u>										
Téléphone Panasonic	19	—	—	—	1	—	—	2	—	22
Téléphone Lone star	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0
Liaison téléphonique rurale	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Appareil d'essai des transmissions (Line Man)	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
	23	—	—	—	1	—	—	2	—	26
<u>Matériel d'essai</u>										
Analyseur de communications	—	—	—	—	—	—	2	—	2	4
Mesureur de puissance	—	—	—	—	—	—	1	—	4	5
Alimentation en courant continu	—	—	—	—	—	—	2	—	2	4
Multimètre Fluke 77	—	—	—	—	—	—	10	—	—	10
Appareil multivoltage RF	—	—	—	—	1	—	2	—	—	3

Description	Quartier général de la MONUL	Région ouest	Région est	Région nord	Région centrale	Bâtiments réservés aux télécommu- nications	Atelier des commu- nications	Programme de réinté- gration	Entre- posage	Total
Analyseur de signaux — satellite	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Analyseur spectral	—	—	—	—	—	—	1	—	4	5
Wattmètre	—	—	—	—	—	—	2	—	2	4
	—	—	—	—	1	—	20	—	16	37
<u>Télécopieuses</u>										
Fax Xerox — 7033	5	—	—	—	—	—	—	—	1	6
Fax Xerox — 7009	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Fax Canon — 410	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Crypto — AG	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
	8	—	—	—	—	—	—	—	1	9
Total	467	—	2	—	47	1	20	14	708	1 273

^a Non compris les matériels ci-après : matériel VHF — 50 unités perdues, 101 défectueuses; matériel UHF — 13 unités perdues, 15 défectueuses; matériel téléphonique — 2 unités perdues, 1 défectueuse; télécopieuses — 2 unités perdues, 2 défectueuses.

C. Inventaire du matériel de bureau et répartition de ce matériel par régions^a

Description	Quartier général de la MONUL	Région ouest	Région est	Région nord	Région centrale	Bâtiment des télécommunications	Entreposage	Total
<u>Photocopieuses</u>								
Canon MP-1215	7	—	—	—	—	—	—	7
Canon MP-1500	1	—	—	—	—	—	—	1
Canon PC-7	1	—	—	—	—	—	—	1
Agfa X6	2	—	—	—	—	—	—	2
Minolta EP-2152	10	—	—	—	1	—	6	17
Minolta EP-8802	1	—	—	—	—	—	1	2
Mita DC-3755	1	—	—	—	—	—	1	2
Total	23	—	—	—	1	—	8	32

^a Non compris : deux télécopieuses Minolta perdues et une défectueuse.

Description	Quartier général de la MONUL	Quartier général militaire régional	Quartier général militaire déployé	Camp de réintégration	Entrepôt	ECOMOG ^a	Matériel perdu (estimation)	Total
<u>Autre matériel de bureau</u>								
Classeurs	87	4	1	—	13	2	8	115
Climatiseur	73	6	1	—	3	—	3	86
Réfrigérateur	15	1	—	1	21	2	11	51
Petit ventilateur	22	4	—	2	100	5	14	147
Ventilateur plus puissant	17	6	—	—	76	5	15	119
Bureau pour dactylographe avec rallonge	15	—	—	—	—	—	—	15
Bureau de secrétariat en bois avec rallonge	29	—	—	—	—	—	—	29
Lampe de bureau	5	—	—	—	94	—	4	103
Canapé	51	—	—	—	—	—	4	55
Table de conférence	1	—	—	—	—	—	—	1
Fauteuil de direction	9	—	—	—	—	—	—	9
Siège de bureau en bois	157	—	—	—	—	—	—	157
Bureau en métal	3	—	—	—	—	—	—	3
Bureau en bois avec rallonge	14	—	—	—	—	—	—	14
Siège de bureau en métal avec bras	11	—	—	—	—	—	—	11
Bibliothèque en bois	15	—	—	—	—	—	—	15
Machine à plastifier	3	—	—	1	12	—	2	18
Bureau en bois sans rallonge	29	—	—	—	—	—	—	29
Machine à calculer	14	—	—	—	—	—	1	15
Déchiqueteuse	26	—	—	—	10	—	—	36
Rétroprojecteur	3	1	—	—	14	—	2	20
Appareil photographique (photos d'identité)	5	—	—	2	8	—	2	17
Bibliothèque en métal	1	—	—	—	—	—	1	2
Classeur en acier	2	—	—	—	—	—	—	2
Siège de bureau en métal sans bras	9	—	—	—	—	—	—	9
Bureau en bois avec rallonge	20	—	—	—	—	—	—	20
Bureau en bois (secrétariat)	22	—	—	—	—	—	—	22
Siège de bureau sans bras	46	—	—	—	—	—	—	46
Siège de bureau en métal sans bras	9	—	—	—	—	—	—	9
Siège de bureau en bois sans bras	108	—	—	—	—	—	—	108
Total	821	22	2	6	351	14	67	1 283

^a Reflète les articles transférés à l'ECOMOG pour entreposage à différents endroits.

D. Inventaire du matériel informatique et ventilation de ce matériel par régions

Description	Quartier général de la MONUL	Région ouest	Région est	Région nord	Région centrale	Total
Processeur central	141	2	1	2	2	148
Ordinateur portatif	54	1	1	—	3	59
Moniteurs	141	2	1	2	2	148
Imprimantes	177	2	2	2	2	185
Alimentation non interruptible	133	1	—	1	—	135
Dérouleurs de bande magnétique	2	—	—	—	—	2
Cablomètre/analyseur	1	—	—	—	—	1
Répéteur	4	—	—	—	—	4
Ordinateur central	2	—	—	—	—	2
Total	655	8	5	7	9	684

E. Inventaire des groupes électrogènes et répartition de ce matériel par régions^a

Description	Quartier général de la MONUL	Région ouest	Région est	Région nord	Région centrale	Atelier de communi- cations	Entreposage	Total
1 kVA	—	—	—	—	—	3	7	10
5 kVA	—	—	—	—	7	8	29	44
6 kVA	—	—	—	—	—	—	2	2
15 kVA	—	—	—	—	3	1	5	9
25 kVA	—	—	—	—	—	1	5	6
30 kVA	1	—	—	—	—	—	1	2
50 kVA	—	—	—	—	2	—	2	4
60 kVA	—	—	—	—	—	—	2	2
65 kVA	—	—	—	—	1	—	—	1
100 kVA	4	—	—	—	—	—	—	4
496 kVA	—	—	—	—	—	—	2	2
Total	5	—	—	—	13	13	55	86

^a Non compris 37 groupes électrogènes perdus.

F. Matériel transféré d'autres missions et de Pise^a

Description	APRONUC	FORPRONU	MONUOR	ONUSAL	PISE	Total
Générateurs	97	19	—	—	—	116
Télécopieuses	—	1	—	—	2	3
Photocopieuses	—	2	—	—	—	2
Radio VHF	405	22	—	—	—	427
Antenne-fouet HF	19	—	10	25	—	54
Matériel fixe	—	—	6	12	—	18
Matériel mobile HF	—	—	—	—	—	—
Émetteurs-récepteurs portatifs	251	19	—	—	—	270
INMARSAT A	—	—	—	—	—	—
INMARSAT C	—	—	—	—	—	—
Répéteurs	10	2	—	—	5	17
Analyseur de communications	—	—	—	—	—	—
Mesureur de puissance	1	—	—	—	—	1
Alimentation en courant continu	—	—	—	—	4	4
Multimètre Fluke 77	6	—	—	—	—	6
Millivoltmètre RF	1	—	—	—	2	3
Analyseur de signaux-satellite	—	—	—	—	—	—
Analyseur spectral	1	—	—	—	—	1
496 kVA	—	—	—	—	—	—
Wattmètre	—	—	—	—	—	—
Total	791	65	16	37	13	922

^a Le lieu d'origine du matériel informatique ne peut être identifié de manière adéquate en raison du fait qu'il est arrivé par conteneurs, sans identification précise.

ANNEXE VII

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

Autorisations de financement pour la période comprise entre sa création et le 22 octobre 1994.

Périodes des mandats	Périodes au titre desquelles des crédits ont été ouverts	Crédits ouverts		Déduction sur les montants mis en recouvrement auprès des États Membres		Référence — Conseil de sécurité	Référence — Assemblée générale
		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net		
22 sept. 1993-21 avril 1994	22 sept. 1993-21 avril 1994	32 797 100	32 225 100	—	—	S/RES/866 (1993) du 22 sept. 1993	Résolution 48/247 A du 5 avril 1994
22 avril-22 oct. 1994	22 avril-21 juil. 1994 ^{a b}	13 077 300	12 698 700	—	—	S/RES/911 (1994) du 21 avril 1994	Résolution 48/247 A du 5 avril 1994
	22 juil.-22 oct. 1994 ^b	9 922 700	9 449 300	—	—		Résolution 48/247 B du 29 juil. 1994
Total partiel		23 000 000	22 148 000				
Total général		55 797 100	54 373 100				

^a Y compris un montant brut de 7 520 900 dollars (7 335 700 dollars nets), déjà autorisé et mis en recouvrement en application de la résolution 48/247 A de l'Assemblée générale, en date du 5 avril 1994.

^b Engagements autorisés seulement.

ANNEXE VIII
Carte d'état-major

/...